

École internationale du Phare – Fiche technique chronologique

Date de fondation : 1974

Commission scolaire d'origine : Commission scolaire régionale de l'Estrie (CSRE)

Adresse : 405 rue Sara

Architecte : Boulanger, Faucher et Gagnon (fondation, 1971-75)

Entrepreneur général : J.W. Roy ltée (fondation, 1973-75)

Communauté religieuse : s.o.

Autres dénominations pour l'établissement : Polyvalente Ouest 1-A (1971-1975) et École
secondaire du Phare (1975-2011)



École secondaire du Phare, vers 1978. (Fonds CHLT-TV, Société d'histoire de Sherbrooke, IP310)

Historique

Les informations qui suivent résultent d'une sélection des éléments jugés les plus significatifs pour l'histoire de l'établissement

4 décembre 1961 : les commissaires de la Commission des écoles catholiques de Sherbrooke (CECS) décident de faire construire une école secondaire « jumelée », avec 16 classes pour filles et 16 classes pour garçons dans le quartier Ouest, pour septembre 1963¹ [par « jumelée », on entend avec un secteur pour les garçons et un autre pour les filles]

26 février 1963 (63-483) : une délégation de contribuables du quartier ouest présente une requête signée par plus de deux cents personnes, demandant la construction d'une école secondaire pour filles et garçons le plus tôt possible²

14 janvier 1964 (64-1095) : les commissaires de la CECS souhaitent construire une école secondaire jumelée dans le quartier ouest pour septembre 1965³

24 mai 1965 (65-135) : la CSRE retient les services de l'arpenteur Denis Ouellette afin d'arpenter « un terrain où la Commission projette de construire un campus dans le quartier ouest de la ville de Sherbrooke »⁴ [avec la création de la CSRE en 1964, c'est cette dernière qui reprend le dossier de construction de la future école]

¹ CECS, *Livre des minutes*, 23 mars 1961 au 28 juin 1962, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 182.

² CECS, *Livre des minutes*, 10 juillet 1962 au 13 octobre 1964, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 90.

³ CECS, *Livre des minutes*, 10 juillet 1962 au 13 octobre 1964, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 197.

⁴ CSRE, *Livre des minutes*, 28 décembre 1964 au 5 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 49.

15 juillet 1965 (65-184) : la CSRE choisit le lot 14F-7 [sic 14F-9] du cadastre officiel du canton d'Ascot comme terrain pour le futur campus de Sherbrooke⁵

4 octobre 1965 (65-300) : la CSRE autorise l'achat du lot 14F-7 [sic 14F-9] du 7^e rang du canton d'Ascot appartenant à Ludger Boisclair, pour la somme de 78 000 \$; on souligne que le vendeur « devra ouvrir une rue de 66 pieds de largeur, à partir de la limite ouest dudit terrain jusqu'au chemin Belvédère »⁶ [on parle aussi du projet d'école de la « Ferme Boisclair »]

6 juin 1966 (66-592) : la CSRE décide de rescinder la résolution 65-300 et d'acquérir le même terrain de gré à gré ou par voie d'expropriation pour la somme de 33 500 \$⁷

21 novembre 1966 (66-894) : suite à une nouvelle évaluation, la CSRE décide d'offrir 45 000 \$ pour le terrain⁸

19 décembre 1966 (66-952) : la CSRE convient que « chaque fois qu'il a été question du lot 14F-7 du Canton d'Ascot comme terrain du campus du quartier Ouest de Sherbrooke, il s'agissait en réalité du lot 14F-9 »⁹

13 février 1967 (67-1034) : la CSRE accepte les esquisses préliminaires du campus scolaire du quartier Ouest de Sherbrooke préparées par l'architecte Albert Poulin¹⁰

⁵ CSRE, *Livre des minutes*, 28 décembre 1964 au 5 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 64.

⁶ CSRE, *Livre des minutes*, 28 décembre 1964 au 5 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 88.

⁷ CSRE, *Livre des minutes*, 28 décembre 1964 au 5 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 158.

⁸ CSRE, *Livre des minutes*, 28 décembre 1964 au 5 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 226.

⁹ CSRE, *Livre des minutes*, 28 décembre 1964 au 5 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 237.

¹⁰ CSRE, *Livre des minutes*, 28 décembre 1964 au 5 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 259.

19 juin 1967 (67-1286) : la CSRE autorise la signature d'une promesse d'achat des lots 14C-3, 14C-4, 14C-7 à 17, 14C-20, 14G-2, 14G-18 et 14G-19 appartenant à Clovis Hamel, pour la somme totale de 11 270 \$¹¹

15 janvier 1968 (68-1645) : la CSRE accepte le prix d'achat de lots supplémentaires pour l'agrandissement du terrain du futur campus : lots 14C-18, 19 et 14G-1 [1 800 \$, E. L. Lessard], 14G-17, 22, 23 et 169 [2 500 \$, Florian Gravel], 14C-5, 6, 22, 23 et 24 [3 100 \$, Yvonne Côté Bélisle], 24G20, 21 et 24 (2 050 \$) et 14C-21, 14G-200 (partie) et 211 [500 \$, Dubo inc.]¹²

15 janvier 1968 (68-1660) : la CSRE renouvelle la promesse d'achat en faveur de Clovis Hamel (voir 67-1286)¹³

14 février 1969 (69-2589 et 69-2590) : la CSRE rejette le plan initial de construction d'une école de 3 000 élèves pour le quartier Ouest [du Phare] et adopte plutôt le projet de constructions de deux campus de 1 500 élèves [du Phare et du Triolet]¹⁴

24 mars 1969 (69-2713 et 69-2714) : la CSRE retient les services de l'architecte Albert Poulin pour la préparation des plans et devis des deux futurs campus du quartier Ouest; on note que les plans du campus no 1 devront être préparés pour septembre 1969, alors que ceux du campus no 2 sont attendus pour le printemps 1970¹⁵

¹¹ CSRE, *Livre des minutes*, 19 juin 1967 au 25 novembre 1968, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 4.

¹² CSRE, *Livre des minutes*, 19 juin 1967 au 25 novembre 1968, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, pp. 89-90.

¹³ CSRE, *Livre des minutes*, 19 juin 1967 au 25 novembre 1968, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 91.

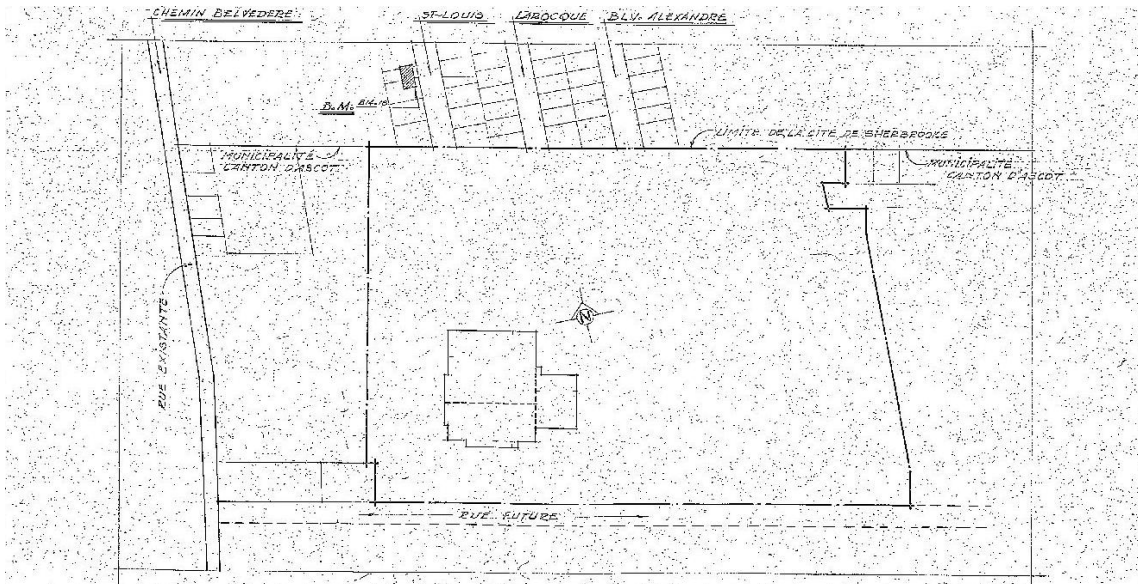
¹⁴ CSRE, *Livre des minutes*, 2 décembre 1968 au 5 janvier 1970, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 43.

¹⁵ CSRE, *Livre des minutes*, 2 décembre 1968 au 5 janvier 1970, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, pp. 71-72.

6 décembre 1971 (pas de résolution) : la CSRE fait lecture d'une lettre du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) spécifiant que « l'école polyvalente du Quartier Ouest 1-A sera construite pendant l'année 1972-73 »¹⁶

20 décembre 1971 (71-5331 et 71-5332) : la CSRE résilie le contrat intervenu avec l'architecte Albert Poulin et retient plutôt les services de la firme Boulanger, Faucher et Gagnon pour la construction de l'école du Quartier Ouest 1-A¹⁷

22 juin 1972 : vente des lots 14G-20, 21 et 24 par Eddy Charron à la CSRE¹⁸



Détail du plan d'implantation de l'école du Phare, avril 1973. (P-148-001-012, FC.18 Plans des établissements de la CSRS)

28 mai 1973 (73-719) : le Comité exécutif (CE) de la CSRE accorde le contrat général de construction de l'école secondaire du quartier Ouest 1-A à J.W. Roy ltée avec sa

¹⁶ CSRE, *Livre des minutes*, 31 mai 1971 au 28 juin 1972, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 98.

¹⁷ CSRE, *Livre des minutes*, 31 mai 1971 au 28 juin 1972, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 114.

¹⁸ CSRE, *Index des titres de propriété, locations, ententes, etc.*, FZ.11.01, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 1 de la sous-section « Polyvalente Le Phare ».

soumission de 5 284 578 \$; le CE exige cependant des modifications aux plans afin de faire descendre le prix (toutes les soumissions étant au-dessus du budget autorisé par le MEQ)¹⁹

Juin 1973 : début des travaux de construction²⁰

10 septembre 1973 (73-1009) : le CE de la CSRE accorde une servitude pour égout à la municipalité du Canton d'Ascot, « conduite d'égout pluvial de 36 pouces sur le terrain où se construit actuellement l'école polyvalente »²¹

Octobre 1973 : une pénurie de matériaux de construction fait craindre un ralentissement des travaux de construction de l'école²² [confirme que les travaux sont commencés]

Décembre 1973 : les travaux avancent rapidement et l'échéancier est pour l'instant respecté (on souhaite ouvrir l'école pour septembre 1974); la rareté des matériaux d'acier n'a pas affecté la construction²³

18 février (74-1403) et 6 mai 1974 (74-1571) : le CE de la CSRE accorde une servitude d'aqueduc à la Cité de Sherbrooke sur le lot 14F-9 ptie du 7^e rang du canton d'Ascot²⁴

23 septembre 1974 : ouverture de l'école²⁵

¹⁹ CSRE, *Livre des minutes du CE*, 13 juillet 1972 au 10 avril 1974, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, pp. 147-148.

²⁰ Yvon Rousseau, « L'échéancier respecté », *La Tribune*, 14 décembre 1973, p. 3.

²¹ CSRE, *Livre des minutes du CE*, 13 juillet 1972 au 10 avril 1974, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 207.

²² [s.n.], « La pénurie de matériaux de construction cause de sérieux ennuis à la Régionale », *La Tribune*, 3 octobre 1973, p. 3.

²³ Yvon Rousseau, « L'échéancier respecté », *La Tribune*, 14 décembre 1973, p. 3.

²⁴ CSRE, *Livre des minutes du CE*, 13 juillet 1972 au 10 avril 1974, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 277-278 et CSRE, *Livre des minutes du CE*, 22 avril 1974 au 9 février 1976, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 16.

²⁵ [s.n.], « Début de la Semaine d'accueil à Ouest 1-A », *La Tribune*, 14 septembre 1974, p. 2.

16 décembre 1974 (74-2089) : le CE de la CSRE autorise l'« acceptation provisoire » des travaux de construction de l'école polyvalente²⁶

20 janvier 1975 (75-2131) : le CE de la CSRE accorde une servitude à la municipalité du Canton d'Ascot sur les lots 14F-9 partie, 14C-17 et 14C-18 pour une conduite d'égout²⁷

Mars 1975 : l'école jusqu'alors connue sous le nom administratif de polyvalente Ouest 1-A, prend le nom de « polyvalente Le Phare »²⁸

Avril 1977 : l'école adopte un nouveau sigle, conçu par un étudiant lors d'un concours interne²⁹

24 décembre 1977 : 1 200 personnes participent au Gala personnalité de l'école du Phare; soirée pendant laquelle on a, entre autres, couronné M. et Mlle Le Phare 1977 et assisté à des performances musicales³⁰

17 décembre 1979 (79-5467) : le CE de la CSRE accorde une servitude de passage à Roméo Paradis « sur une partie du lot 14F-9 » du 7^e rang du canton d'Ascot pour une durée de 10 ans³¹

15 mars 1982 (82-6890) : le CE de la CSRE accepte le protocole d'entente avec la municipalité du Canton d'Ascot relatif à l'utilisation des lampadaires³²

²⁶ CSRE, *Livre des minutes du CE*, 24 avril 1974 au 9 février 1976, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 142.

²⁷ CSRE, *Livre des minutes du CE*, 24 avril 1974 au 9 février 1976, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 150.

²⁸ André Préfontaine, « La polyvalente Ouest 1-A devient « Le Phare ». Un phare surplombe maintenant la ville », *La Tribune*, 22 mars 1975, p. 2.

²⁹ [s.n.], « Nouveau sigle pour la polyvalent Le Phare », *La Tribune*, 12 avril 1977, p. 2.

³⁰ Michel Barbier, « 1200 participants au gala personnalité de Le Phare », *La Tribune*, 24 décembre 1977, p. 16.

³¹ CSRE, *Livre des minutes du CE*, 8 janvier 1979 au 2 juin 1980, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 213.

³² CSRE, *Livre des délibérations du CE*, 14 septembre 1981 au 2 mai 1983, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 79.

Janvier 1983 : des vandales causent des dommages estimés à 125 000 \$ pendant le week-end du 22 et 23 janvier; les bureaux des professeurs et les locaux destinés à l'enseignement de la coiffure ont été particulièrement affectés³³

1^{er} juillet 1986 : établissement officiellement intégré à la Commission scolaire catholique de Sherbrooke (CSCS), suite à la dissolution de la CSRE

21 octobre 1986 (CC 86-3376) : les commissaires accordent une servitude à la Ville de Sherbrooke, « relativement à une partie du lot 14F-9, le tout conformément au document 1-57-128 » [sans détail supplémentaire]³⁴

18 septembre 1989 (CC 89-4064) : les commissaires ajoutent le « Centre d'éducation des adultes Le Phare » à la liste des établissements offrant des cours aux adultes³⁵

17 octobre 1989 (CE 89-15987) : le CE félicite les membres de la direction de l'école Le Phare pour l'organisation d'une conférence de presse relative à l'école de formation internationale³⁶

19 février 1990 (CC 90-4155) : les commissaires acceptent le transfert du secteur de la formation professionnelle de l'école secondaire Le Phare vers le Centre 24-Juin, étant donné le nombre restreint des inscriptions (moins de trente) et que l'école Le Phare accueillera des élèves dans un secteur de l'école « à vocation internationale », à partir de l'année scolaire 1990-91 [annule la décision du 18 septembre 1989 (CC 89-4064)]³⁷

³³ Daniel Forgues, « Le Phare saccagé. 125,000 \$ de dommages », *La Tribune*, 24 janvier 1983, p. A1.

³⁴ CSCS, *Livre des minutes du CC*, 19 août 1986 au 30 juin 1987, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 54.

³⁵ CSCS, *Livre des délibérations du CC*, 23 janvier 1989 au 26 mars 1990, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 104.

³⁶ CSCS, *Livre des délibérations du CE*, 12 septembre 1988 au 24 octobre 1989, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 209.

³⁷ CSCS, *Livre des délibérations du CC*, 23 janvier 1989 au 26 mars 1990, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, pp. 173-174.

Septembre 1990 : ouverture de « l'École d'éducation internationale de Le Phare »; 63 élèves sont inscrits dans ce volet spécialisé³⁸

17 novembre 1998 (pas de résolution) : les commissaires soulignent le 25^e anniversaire de l'école secondaire du Phare; spectacle-bénéfice, le samedi 21 novembre 1998³⁹

21 mars 2000 : acte de droit de superficie et servitude de passage de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) en faveur de la municipalité d'Ascot permettant de placer, construire, entretenir, inspecter et exploiter à perpétuité des canalisations pour les égouts pluviaux⁴⁰

17 avril 2001 (CC 2001-319) : les commissaires accordent le transport scolaire aux élèves inscrits dans la vocation particulière du PEI⁴¹

12 décembre 2006 (CE 2006-978) : le CE autorise la vente de deux parcelles de terrain de l'école du Phare à la Ville de Sherbrooke, pour la somme de 14 000 \$; deux parties du lot 2 130 990⁴²

12 décembre 2006 (CE 2006-979) : le CE autorise la signature d'une promesse de servitude en faveur de Bell Canada et de la Ville de Sherbrooke (Hydro-Sherbrooke) « pour la pose de poteaux et d'ancrages sur le terrain de l'école secondaire du Phare »⁴³

³⁸ Michel Rondeau, « L'École d'éducation internationale de Le Phare ouvrira avec 63 élèves », *La Tribune*, 11 avril 1990, p. B4.

³⁹ CSRS, *Livre des délibérations du CC*, 14 juin 1998 au 19 juin 2001, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 43.

⁴⁰ Droit de propriété superficielle et servitude de passage – Canton d'Ascot (municipalité) – CSRS, FA.21.00.01, Centre de gestion documentaire de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

⁴¹ CSRS, *Livre des délibérations du CC*, 14 juin 1998 au 19 juin 2001, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, pp. 253-254.

⁴² CSRS, *Livre des délibérations du CE*, 11 octobre 2005 au 22 septembre 2009, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, pp. 93-94.

⁴³ CSRS, *Livre des délibérations du CE*, 11 octobre 2005 au 22 septembre 2009, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 94.

11 mars 2008 (CE 2008-1165) : le CE autorise la vente d'une partie du terrain de l'école secondaire à Les Placements Jean-Marc Chartier inc., pour la somme de 8 876 \$; lot 3976935 de 253,6 mètres carrés⁴⁴

18 janvier 2011 (CC 2011-1634) : les commissaires autorisent de donner « avis de présentation », en vue de la modification de l'acte d'établissement de l'école du Phare; le nom de l'établissement deviendrait « École internationale du Phare »⁴⁵

19 avril 2011 (CC 2011-1676) : les commissaires autorisent la modification de l'acte d'établissement de l'école du Phare; le nom de l'établissement devient « École internationale du Phare »⁴⁶

20 novembre 2012 (CC 2012-1907) : les commissaires accordent le transport scolaire aux élèves inscrits dans la vocation particulière « Cheerleading », à partir de l'année scolaire 2013-2014⁴⁷

18 octobre 2016 (CC 2016-2349) : les commissaires accordent le transport scolaire aux élèves inscrits dans la vocation particulière « Soccer », à partir de l'année scolaire 2017-2018⁴⁸ [le projet ne s'est pas encore concrétisé, le nombre d'inscription étant trop faible]

11 septembre 2018 (CC 2018-2553) : le Conseil des commissaires (CC) transmet un avis d'intention au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES),

⁴⁴ CSRS, *Livre des délibérations du CE*, 11 octobre 2005 au 22 septembre 2009, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 186.

⁴⁵ CSRS, *Livre des délibérations du CC*, 18 août 2009 au 21 février 2012, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 186.

⁴⁶ CSRS, *Livre des délibérations du CC*, 18 août 2009 au 21 février 2012, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, pp. 219-220.

⁴⁷ CSRS, *Livre des délibérations du CC*, 20 mars 2012 au 9 décembre 2014, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 85.

⁴⁸ CSRS, *Livre des délibérations du CC*, 20 janvier 2015 au 19 juin 2018, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 176.

relatif à la présentation d'un projet de terrain synthétique et piste d'entraînement à l'école secondaire internationale du Phare dans le cadre d'un futur appel de projets⁴⁹

23 janvier 2024 (DG-R-23-24-0292) : le directeur général (DG) accorde le contrat de travaux d'aménagement de classes modulaires temporaires pour l'école secondaire internationale du Phare⁵⁰

⁴⁹ CSRS, *Livre des délibérations du CC*, 21 août 2018 au 21 janvier 2020, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, pp. 13-14.

⁵⁰ CSSRS, *Sommaire décisionnel du 23 janvier 2024*, Centre administratif du CSSRS, Gestion documentaire.